

## PROCES-VERBAL

### de la session ordinaire de printemps du Synode le samedi 29 avril 2023 à Crans-Montana

**Session au Temple de Crans-Montana à 10h00**

**Culte au Temple de Crans-Montana à 16h00**

Officiant : Sophie Biéler, pasteure de la Paroisse de Crans-Montana

La collecte est destinée à l'association Aina Madagascar et se monte à CHF 769,55.

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la session - Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal du Synode du 29 octobre 2022 à Sion (Doc. N°1)**
- 3. Message du Conseil Synodal**
- 4. Rapports d'activité 2022**
  - 4.1 Rapport du Conseil synodal\* (Doc. N°2)
  - 4.2 Rapport de la Pastorale\* (Doc. N°3)
  - 4.3 Statistiques 2022\* (Doc. N°4)
- 5. Rapport 2022 de la Commission de Gestion (Doc. N°5)**
- 6. Commission de Recours – Rapport 2022 – Pour information (Doc. N°6)**
- 7. Finances**
  - 7.1 Comptes 2022 de l'EREV (Doc. N°7)
  - 7.2 Rapport de vérification
  - 7.3 Approbation et décharge
  - 7.4 Contributions des paroisses en 2024 (Doc. N°8)
- 8. Elections complémentaires (Doc. N°9)**
  - 8.1 Bureau du Synode – *Un vice-président*
  - 8.2 Commission de Recours – *Un membre suppléant*
  - 8.3 Commission de Gestion – *Un membre*
  - 8.4 Synode Missionnaire Romand – *Un délégué*
- 9. Lieu d'organisation du Synode – Information**
- 10. Statuts de l'EREV – Mod. Partielles – Déroulement du Synode**  
*1ère lecture : art. 20 RP (Doc. N°10)*
- 11. Dotations ministérielles des paroisses – Information**
- 12. Nouvelle Constitution du Valais – Information**
- 13. Communications de la Pastorale**
- 14. Communications du Conseil synodal**
  - 14.1 Thématiques synodales *Évangélisation et Financement*
  - 14.2 Autres
- 15. Conférence des Eglises Romandes**  
Présentation de Jean-Baptiste Lipp, *Président du Conseil Exécutif de la CER*
- 16. Divers, vœux de l'assemblée**
  - 16.1 Prochains Synodes
  - 16.2 Autres
- 17. DM fête ses 60 ans !**

## 1. Ouverture de la session - Adoption de l'ordre du jour

L'Assemblée ayant été régulièrement convoquée, Diego Schmid (DS), président du Synode, ouvre la session à 10h00 en lisant un passage de Matthieu 28. L'Assemblée lit la déclaration de foi.

DS souhaite la bienvenue aux personnes invitées présentes : Jean-Baptiste Lipp, président du Conseil Exécutif de la CER, Patrick Felberbaum, président du Conseil du DM, Sylviane Pittet, en charge de l'information au DM, Didier Halter, pasteur, directeur de l'OPF et président de la Commission de Recours de l'EREV, Olivier Mouthon, président de l'Assemblée de la Paroisse de Monthey, Anne-Sylvie Sprenger, journaliste Protestinfo.

Les personnes excusées sont : Rita Famos, présidente de l'Eglise Evangélique Réformée de Suisse, Monseigneur Jean-Marie Lovey, Evêque de Sion, Monseigneur Jean Scarcella, Abbé de Saint-Maurice d'Agaune, Roberto Schmidt, président du Conseil d'Etat du Valais, Bertrand Emery, vice-président de Lens, Marielle Clivaz, conseillère communale de Crans-Montana, Nathalie von Dach, conseillère communale d'Icogne, Nicolas Monnier, directeur et responsable secteur théologique du DM, Sylvie Fracheboud, candidate à la Commission de Recours de l'EREV, Jacques Henry, président de la Paroisse des 2 Rives, Christoph Gysel, remplaçant pour le Haut-Valais et membre de Kirche im Tourismus, Philippe Cavin, diacre stagiaire, Paroisse de Monthey, Erika Balmer, traductrice, Gaby Bodenmann, rédactrice à Radio Rottu Oberwallis & Walliser Bote.

Les scrutatrices Mmes Erika Bischoff, Paroisse de Viège, et Murielle Landry Nanchen, Paroisse de Sierre, sont élues par acclamation.

Le nombre de votants est de 41.

**L'ordre du jour est adopté par 38 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

## 2. Procès-verbal du Synode du 29 octobre 2022 à Sion (Doc. N°1)

**Le procès-verbal du Synode du 29 octobre 2022 est accepté à l'unanimité avec 39 voix, 0 abstention et 0 voix contre.**

## 3. Message du Conseil Synodal

Gilles Cavin (GC), président du Conseil Synodal (CS), est ravi que, cette année, pour la première fois, le CS puisse transmettre ses préoccupations actuelles. Les Eglises réformées en Suisse et en Europe vivent des temps assez difficiles, ce qui fait un lien avec le chantier « Evangélisation ». Le nombre de protestants déclarés diminue et il ressort une difficulté à trouver des bénévoles.

À la suite des réflexions sur l'évangélisation et le financement entamées il y a 2 ans, il ressort que les aspects structurels sont touchés par cette réalité pour notre Eglise valaisanne mais aussi en Suisse romande et au niveau suisse. Le CS distingue deux tendances. La première est de mutualiser, mettre en commun pour trouver des synergies, par exemple de l'entraide entre paroisses car il est parfois difficile de mettre en place des choses seuls. Il est important de trouver des manières de travailler ensemble. Le manque de forces vives est une réalité toujours plus présente et la tendance serait d'annuler les activités, de se replier et de ne plus voir large. Faudrait-il avoir à l'esprit d'investir pour pouvoir récolter ? Pour l'Eglise cantonale, un sujet qui revient régulièrement concerne la communication, tant interne qu'externe. Le CS se rend compte que les moyens sont limités et que sans communication ce n'est pas simple. Il faudrait soit investir soit s'abstenir. Le CS n'a pas de réponse absolue actuellement et proposera des pistes lors des prochains synodes. Deux partenaires de l'EREV, la CER et le DM, qui se présenteront durant l'après-midi, ont les mêmes préoccupations telles que la communication, l'implication financière, la réalité du terrain et les forces en présence. Ces présentations seront l'occasion de revenir sur la pertinence des organes dont l'EREV fait partie. GC relève la nécessité d'être en lien. L'autre tendance serait de réduire la voilure avec le risque de repli sur soi.

DS remercie le CS pour son engagement et pour les idées apportées pour l'Eglise valaisanne.

Pierre Boismorand (PB), pasteur de la Paroisse du Coude du Rhône Martigny-Saxon (CdR), est étonné du langage employé, notamment du terme « investir ». Il propose plutôt de parler de « semer et récolter ». L'Eglise n'est pas une entreprise.

## 4. Rapports d'activité 2022

### 4.1 Rapport du Conseil synodal\* (Doc. N°2)

GC, président du CS, tient à relever des aspects importants de ce rapport. Tout d'abord, la joie d'être, à nouveau, 7 conseillers synodaux ce qui apporte un regard différent sur la vie de l'Eglise et une force de travail supplémentaire avec l'arrivée de David Barbieri.

L'année 2022 (et sûrement 2023 aussi) a été marquée par plusieurs dossiers RH à traiter. La repourvue de postes ministériels est une vraie préoccupation du CS et cela absorbe une part importante de l'énergie des conseillers. Il y a le souci de mettre la bonne personne au bon endroit et que chaque paroisse puisse s'épanouir avec le ministre en place. La présence du Synode de l'EERS en juin 2022 en Valais a été un évènement stimulant pour le CS car il a pu montrer l'hospitalité valaisanne et aussi se positionner clairement au sein de l'EERS.

**Le rapport du Conseil synodal est approuvé par 38 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

#### 4.2 Rapport de la Pastorale\* (*Doc. N°3*)

Josiane Frossard (JF), diacre de la Paroisse de Sion et présidente de la Pastorale, revient sur le changement de présidence durant l'année. Elle remercie ses collègues pour leur accompagnement.

**Le rapport de la Pastorale est approuvé par 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

#### 4.3 Statistiques 2022\* (*Doc. N°4*)

Didier Wirth (DW), pasteur de la Paroisse du Haut-Lac, demande que les présentations soient incluses dans les statistiques, en plus des baptêmes. Pour lui, il y a des contradictions entre le document que les paroisses doivent remplir et le résultat final.

Susanne Treyer (ST), déléguée de la Paroisse de Brigue, demande de corriger une erreur au niveau de leur paroisse (pour les baptêmes 1 fille et pour les confirmations 3 filles et 2 garçons).

PB, Paroisse CdR, trouve qu'il serait intéressant d'avoir l'évolution pour l'EREV sur 10 ans ou 15 ans, au niveau cantonal, sans forcément trop détailler.

GC répond que les demandes de modifications seront apportées au document. Pour les statistiques sur du long terme, c'est compliqué car, depuis 2020, il y a eu un déséquilibre en raison de la période de Covid mais il trouve pertinent de mettre en avant l'évolution.

Sara Schulthess (SaraS), pasteure suffragante à la Paroisse de Sion, ne voit pas ce que ça apporte de séparer les filles et les garçons et les hommes et femmes dans les statistiques générales.

Robert Zamaradi (RZ), pasteur de la Paroisse de Monthey, relève que c'est la première fois, pour Monthey, qu'il voit plus de baptêmes que de décès. Il n'a vu aucune promotion pour les baptêmes et se demande si c'est une question taboue.

DS remercie pour les contributions et le partage afin d'améliorer ce document.

### 5. **Rapport 2022 de la Commission de Gestion** (*Doc. N°5*)

RZ, pasteur de la Paroisse Monthey et vice-président de la Commission de Gestion (CG) communique que la CG a pu se réunir régulièrement et remercie le CS pour la rencontre qui a permis de répondre à quelques préoccupations. La CG relève l'implication des paroisses pour le chantier « Evangélisation » et demande à la Pastorale de donner plus de détails dans son rapport. RZ rappelle qu'il manque encore un membre pour compléter la CG. Il y a un climat serein entre le CS et la CG.

DS remercie la CG pour son travail.

### 6. **Commission de Recours – Rapport 2022 – Pour information** (*Doc. N°6*)

Didier Halter, président de la Commission de Recours (CR), informe le Synode que la CR n'a pas eu à exercer d'activité en 2022, à part celle de se constituer en commission et de le nommer président. La Commission de Recours n'est pas là pour faire de la médiation mais a pour objectif de trancher du point de vue juridique.

DS remercie la Commission de Recours pour son aide précieuse.

### 7. **Finances**

#### 7.1 Comptes 2022 de l'EREV (*Doc. N°7*)

Robert Burri (RB), trésorier du CS, présente les comptes 2022 avec des chiffres inhabituels. En effet, ils affichent un excédent de produits de CHF 47'474.52 alors qu'un excédent de charges avait été porté au budget 2022.

Les produits se montent à CHF 571'869.78 (18% de plus que le montant au budget et 12% de plus que les produits 2021). Quant aux charges, elles se montent à CHF 523'845.06 (2.5% de plus que le montant au budget et 11.5 % de plus que les charges 2021).

En détail, les produits suivants ont été plus élevés que le budget : CHF 5'000.- supplémentaires de contribution de l'Etat du Valais, CHF 1'100.- de dividendes, CHF 12'000.- de l'aumônerie des cliniques du Haut-Plateau qui ne figurait pas au budget car il a été négocié durant l'année 2022, CHF 16'000.- qui correspondent à la dissolution de la provision AD EERS pour l'organisation du Synode de l'EERS. Le montant de CHF 14'300.- de dissolution de la Fondation Bois-Soleil correspond à la répartition du solde du capital entre les Eglises qui composent la CER. Ce montant sera affecté aux activités diaconales.

RB détaille ensuite les charges qui ont été réduites par rapport au budget, notamment car il y a eu moins de frais pour les commissions et moins de formations. L'évènement pour les bénévoles n'a pas eu lieu en 2022 et le CS a fonctionné à 6 membres au lieu de 7 une bonne partie de l'année.

Les charges plus élevées correspondent aux frais d'administration, aux charges cantonales (organisation de la Journée Protestante, consécration de la Diacre Gwendoline Noël), à la participation au Festival BREF pour la Commission Jeunesse et à la contribution à la CER. Toutes ces charges démontrent qu'il y a des activités qui sont organisées au sein de l'EREV.

Dans les comptes paroisses et Etat, se trouvent les salaires et charges sociales des ministres qui ont été moins élevés en 2022 en raison de plusieurs postes vacants et les salaires pour les intervenantes ECR. Les journées catéchétiques sont à la charge des paroisses.

RB énumère ensuite les fonds qui ont été modifiés : Fonds « Diaconie » a augmenté de CHF 14'369.25 (dissolution Fondation Bois-Soleil), Fonds « Nouveaux postes » a augmenté de CHF 96'000.- (vacances de postes), Fonds « Aides catastrophes » a baissé de CHF 1'000.-, le Fonds « Provision AD EERS » a été dissout et le Fonds « Perte de gains » a été créé et se monte à CHF 90'017.15.

Le CS propose d'attribuer l'excédent de produits de CHF 47'474.52 comme suit :

- CHF 13'474.52 au Capital de l'EREV
- CHF 4'000.- pour le Fonds « Aides catastrophes »
- CHF 30'000.- pour le Fonds « Perte de gains »

Murielle Landry Nanchen, déléguée de la Paroisse de Sierre, demande à quoi correspond le Fonds « Prêts financiers ». Delphine Ferreira répond que ce fonds a été créé à la suite de la vente de Sapinhaut et qu'il sert aux paroisses qui auraient besoin d'un prêt immobilier pour des rénovations, par exemple.

## 7.2 Rapport de vérification

RZ, pasteur de la Paroisse de Monthey et vice-président de la CG, précise que la CG s'est penchée sur les comptes et a transmis son rapport au CS. La CG a apprécié les réponses détaillées du CS et propose d'accepter la répartition du bénéfice.

## 7.3 Approbation et décharge

**Les comptes sont approuvés par 39 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

## 7.4 Contributions des paroisses en 2024 (Doc. N°8)

Au vu de la situation financière de l'EREV, le Conseil Synodal propose de maintenir le statu quo. De fait, les contributions des paroisses pour l'année 2024 seraient constituées du 2,5% de la masse salariale 2022 sur la base du nombre de postes au budget de chaque paroisse ainsi que de CHF 13,50 par paroissien sur la base du recensement au 31 décembre 2022.

PB, pasteur de la Paroisse du CdR, trouve qu'il serait intéressant qu'un graphique avec les montants qui sont versés chaque année par chaque paroisse soit établi. La Paroisse du CdR a un manque chronique de ministres et contribue généreusement au Fonds de formation des ministres.

RB prend note de la demande de PB et ajoute que, si cette règle de participation financière des paroisses durant leurs vacances de postes a été mise en place au sein de l'EREV, c'est aussi pour faciliter la vie des paroisses à l'égard des communes. Capitaliser ce montant permet d'être solidaire avec l'EREV et de ne pas présenter des comptes trop bénéficiaires aux communes, ce qui pourrait amener des éventuelles baisses de subvention.

PB ne remet pas en cause cette façon de faire. Les vacances de postes risquent de toucher plusieurs paroisses. Cet argent doit être utilisé par les paroisses pour pallier ces vacances.

Susanne Treyer (ST), déléguée de la Paroisse de Brigue, relève que les paroisses ne reçoivent pas toutes le même montant par protestants et se demande si le système ne devrait pas être revu pour des pourcentages.

La décision prise par le Synode pour les vacances de postes est que le solde restant, après le défraiement des personnes remplaçantes, soit partagé en deux entre la paroisse et l'EREV.

GC, président du CS, trouve que ce sujet est important et que chaque paroisse peut être touchée par une vacance de poste. Le CS encourage les paroisses à trouver des remplaçants. Le CP a cette prérogative de chercher des remplaçants.

SaraS, pasteure suffragante à la Paroisse de Sion, rebondit sur l'intervention de Susanne Treyer et se demande dans quelle mesure, les paroisses peuvent connaître les montants que les autres paroisses reçoivent des communes. Elle demande s'il serait possible que ces montants soient communiqués afin de pouvoir négocier au mieux avec les communes. Le CS prévoit de faire un recueil de tous les textes qui font foi dans l'EREV dans lequel il est également prévu d'inclure les conventions signées entre chaque paroisse et les communes. Il y a de grandes différences qui ne sont pas réellement explicable.

Pascal Vodoz (PV), président de la Paroisse du Haut-Lac, demande si, avec la nouvelle Constitution du Valais, le financement sera plus équilibré dans tout le Valais. RB répond que ce sujet sera abordé au point 12 de l'ordre du jour.

RZ, pasteur de la Paroisse de Monthey, propose que les personnes qui ont des astuces pour négocier avec les communes partagent leurs idées ou leurs stratégies.

Le synode est d'accord pour voter les 3 points en bloc.

**Les contributions des paroisses en 2024 sont approuvées par 38 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

## **8. Elections complémentaires (Doc. N°9)**

### 8.1 Bureau du Synode – *Un vice-président*

Lise Burri (LB), présidente du CP de Monthey, présente la candidature de Monsieur Olivier Mouthon. Il est père de 2 enfants et grand-père de 2 petits-enfants. Professionnellement, il est animateur socio-culturel. Il a travaillé dans la gestion de projets puis dans l'accompagnement de couples confrontés à la violence conjugale. Il est actuellement médiateur en 1/2 retraite. Au niveau paroissial, il a été élu président de l'Assemblée de paroisse au printemps 2014. Cela fait 9 ans et il l'est toujours !

**Olivier Mouthon est élu par acclamation comme vice-président du Synode.**

### 8.2 Commission de Recours – *Un membre suppléant*

Lise Burri (LB), présidente du CP de Monthey, présente la candidature de Sylvie Fracheboud. Elle est mariée et a 3 enfants. Au niveau professionnel, elle est responsable RH ainsi que responsable de la comptabilité dans une entreprise de culture de champignons à Aigle. Au sein de l'Eglise, Madame Fracheboud a été élue au Conseil de paroisse en 2010, d'abord en qualité de membre pendant 4 ans puis comme présidente du CP pendant 8 ans, soit jusqu'en 2022. Elle a aussi été pendant 8 ans déléguée au Synode.

**Sylvie Fracheboud est élue par acclamation comme membre suppléante à la Commission de Recours de l'EREV.**

### 8.3 Commission de Gestion – *Un membre*

Aucune candidature. Selon les statuts, le nombre de membre de la CG est en règle.

Synode Missionnaire Romand – *Un délégué*

M. David Barbieri, membre CS, est candidat.

**David Barbieri est élu par acclamation.**

GC remercie ces personnes pour leur mise à disposition et ajoute que DB a repris le Dicastère Terre Nouvelle au sein du CS, ce qui permet une meilleure communication avec le Synode missionnaire.

DS remercie les personnes qui se sont annoncées candidates.

## 9. Lieu d'organisation du Synode – Information

GC rappelle que, lors du dernier Synode à Sion, la Paroisse de Viège a demandé que le lieu du Synode puisse toujours être à Sion dans la Salle du Grand Conseil. Le CS s'est penché sur cette question et ne souhaite pas changer le fonctionnement actuel car il permet de visiter chacune des paroisses de l'EREV et, de plus, de rendre visible le Synode auprès des paroissiens. De plus, il rappelle aux paroisses qu'elles ne sont pas seules et que le Synode existe. Ce fonctionnement montre aussi la communion entre les paroisses. Le CS a entendu les difficultés que rencontrent certaines paroisses dans la recherche de bénévoles pour l'organisation d'un Synode. Lors du dernier Synode, le vote consultatif a montré une faible majorité pour que tous les Synodes aient lieu à Sion.

Le CS s'appuie sur l'art. 35 RE qui précise que les dates et les lieux des Synodes sont fixés par le CS. Si le Synode veut que cela change, il doit commencer par demander une modification de l'article réglementaire. Cependant, le CS est attentif aux difficultés paroissiales. Ainsi, si une paroisse ne peut pas organiser un Synode, elle peut en parler au CS qui tient à cette ouverture.

Martin Krättli (MK), délégué de la Paroisse de Viège et membre de la CG, relève qu'un vote consultatif a été accepté et que malgré tout la situation ne change pas. Il se sent en colère et déçu. Il est présent en tant que bénévole et il a l'impression que son avis n'est pas entendu. Il relève qu'il ne connaissait pas l'article 35 RE et aurait aimé en être informé avant afin de pouvoir adapter sa demande.

GC explique quel le CS a entendu ce qui vient d'être dit et que cette intervention est à prendre en compte par le CS pour la manière de fonctionner au Synode. Le CS encourage la Paroisse de Viège à demander ce changement réglementaire si elle le souhaite.

ST, déléguée de la Paroisse de Brigue, comprend le sentiment de MK. Pour sa part, elle trouve super de pouvoir être accueillie au sein de la Paroisse de Crans-Montana car c'est un enrichissement pour elle de pouvoir aller dans les différentes paroisses et de faire des connaissances. Elle sait qu'il peut être difficile d'organiser un Synode et propose de prêter la tente de la Paroisse de Brigue à celle de Viège si elle en a besoin.

DS remercie la Paroisse de Viège et toutes les personnes pour leurs interventions.

## 10. Statuts de l'EREV – Mod. Partielles – Déroulement du Synode 1ère lecture : art. 20 RP (Doc. N°10)

Stephan Kronbichler (SK), vice-président du CS, présente ce point. Dans les statuts de l'EREV, l'article 20 du Règlement de Procédure est trop précis car il stipule que le Synode débute par un culte. Le CS propose de rendre flexible le déroulement du Synode. Il y aura toujours un culte lors des Synodes mais il est important de donner la possibilité de commencer ou de finir par un culte.

**La modification de l'art 20 RP est approuvée par 39 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

## 11. Dotations ministérielles des paroisses – Information

SK fait écho aux discussions qui ont eu lieu lors du dernier Synode. Aujourd'hui, la dotation ministérielle (pasteur ou diacre), selon l'art. 39 RE, est décidée par le Synode. Pour le CS, la discussion n'est pas simple car il y a des profils différents de pasteurs ou de diacres en fonction de leurs formations, carrières ou activités. C'est une décision importante de décider si c'est un pasteur ou un diacre qui doit être engagé. La paroisse ne doit pas être seule à décider car cela doit se faire en fonction des candidats disponibles et sur les compétences des postes et non plus seulement sur le pourcentage. Il est important de prendre des décisions sur les ministères au service de l'Eglise.

Paul Leuenberger (PL), délégué de la Communauté de Loèche-les-Bains, relève que, ces derniers mois, il y a eu un poste vacant à Loèche-les-Bains et que cela a été une grande difficulté pour l'organisation des cultes. Un travail important du ministre est d'aller visiter les gens et de montrer la présence protestante. La vacance de poste est une situation à éviter car il en va de la crédibilité de l'EREV. Des habitants de Loèche-les-Bains ont rapporté qu'une jeune dame serait d'accord d'exercer certaines fonctions pendant cette vacance de poste mais que le CS a refusé en argumentant que cette dame n'avait pas d'étude universitaire en théologie. PL trouve cet argument étrange surtout au 21<sup>ème</sup> siècle et au vu de la situation des Eglises en difficulté.

Daniel Rüegg (DR), membre du CS, répond que le CS n'est pas au courant de cette demande de la Communauté de Loèche-les-Bains et rappelle que sa présidente pouvait prendre contact avec le CS à tout moment. Dans une situation d'urgence, il faut faire preuve de souplesse.

Les représentants de la CG ont pu s'entretenir avec le CS sur ces thèmes et sur les obstacles à surmonter. Il est important d'améliorer la proximité et l'échange entre le CS et les paroisses afin de trouver des solutions quand c'est nécessaire.

RZ, Paroisse de Monthey, trouve que la proximité est importante. La question de l'engagement des laïcs doit être empoignée et la Pastorale pourrait s'en occuper d'autant plus que le thème de la théologie des ministères sera abordé en 2023. Les laïcs sont présents et doivent être mis à contribution. Le cadre est à définir mais l'EREV ne doit pas être à la traîne.

Helena Blatter (HB), déléguée de la Paroisse de Brigue et organiste, soulève le manque de communication. Par exemple, le chant d'ouverture s'est fait sans accompagnement alors qu'elle aurait pu s'en charger. DS la remercie pour son offre et sa mise à disposition.

Didier Wirth (DW), pasteur suffragant de la Paroisse du Haut-Lac, trouve qu'en plus de salarier les ministères laïcs, l'EREV pourrait aussi salarier les prédicateurs laïcs et encourager cela dans les paroisses. En temps de vacance de poste, la présidence d'un culte pourrait être faite par un prédicateur laïc. Cela est une toute petite partie d'une solution aux vacances de postes.

PB, pasteur de la Paroisse du CdR, demande à Didier Halter, directeur de l'OPF présent dans l'assemblée, si des formations sont proposées au niveau romand ou s'il existe une harmonisation au niveau de la théologie des ministères (un organisme commun aux Eglises romandes). PB se demande comment faire l'articulation entre les réalités locales et les organismes chargés de la formation. Il trouve que cela pourrait mieux fonctionner.

Pour RZ, la question des laïcs est importante car c'est l'avenir de l'Eglise. Le travail des bénévoles est important.

GC relève que la Pastorale réfléchit à la théologie des ministères et pourra en faire un retour au Synode. Lors du dernier Synode, la place des laïcs a été abordée et ce, pour un engagement lors de mandats précis. L'EREV a déjà une expérience des prédicateurs laïcs dans le Haut-Valais. L'exigence du CS est d'être au bénéfice d'une formation ad-hoc pour les prédicateurs laïcs et s'il y a des demandes dans ce sens-là, le CS cherchera des solutions. Les paroisses doivent manifester leur intérêt.

Interruption de l'assemblée pour la pause repas à 12h15.

*Reprise des délibérations à 13h45.*

DS remercie la Paroisse de Crans-Montana pour son accueil.

## **12. Nouvelle Constitution du Valais – Information**

RB fait un retour sur les travaux de la Constituante (situation avant le débat final du 25 avril 2023). Il y a 5 points généraux qui ont été modifiés par les constituants et qui seront soumis en votation populaire (droit de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau communal ; le Conseil d'Etat qui passe de 5 à 7 membres, l'élection majoritaire à bulletin unique, pas de siège réservé pour un germanophone ni de siège minimum pour le Haut-Valais et les 13 districts qui vont disparaître au profit de 6 régions.)

Avant de s'attarder sur les points du projet de la Constitution qui concernent les Eglises, RB souligne que le préambule débutera toujours par la mention de Dieu : « Au nom de Dieu Tout-puissant ! Nous, Peuple du Valais, libre et souverain, respectueux de la dignité humaine et de la nature, conscients de notre histoire et de la place du Canton dans la Confédération suisse, voulant assumer nos responsabilités envers les générations actuelles et futures, résolu à forger une société solidaire et un Etat fondé sur le Droit, nous nous donnons la Constitution que voici : ...»

L'Eglise catholique et l'EREV sont toutes les deux d'accord avec les points suivants :

- Art. 195 Eglises et Communautés religieuses, al. 1 « *L'Etat tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine.* »
- Art. 196 Eglises reconnues de droit public, al. 2 « *L'Etat leur assure les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches au service de la population sur la base d'un contrat de prestations.* » Ce point va grandement changer la façon de faire pour l'EREV. Les financements passeront à l'échelon cantonal et non plus par les paroisses.
- Art. 197 Communautés religieuses. Cet article est important car l'EREV et l'Eglise catholique sont reconnues de droit public mais il y aura peut-être d'autres communautés qui voudraient être reconnues de droit public.
- Art.198 Organisation et autonomie, al. 1 « *Chaque Eglise de droit public ou chaque communauté religieuse d'intérêt public fait l'objet d'une loi.* » est ajouté et l'al. 3 « *Toute personne qui n'adhère à aucune Eglise reconnue de droit public ou communauté religieuse d'intérêt public peut être exonérée, par une procédure simple, du paiement de la part de l'impôt qui leur est dédiée.* » est radié par les constituants. GC et RB faisaient partie du GREC (Groupe Réflexion Eglises-Constitution) et ont fait un gros travail de lobbying en produisant des documents importants. Cet alinéa touche au point de l'indivisibilité de l'impôt.

Les articles suivants sont plus ou moins problématiques entre les deux Eglises (catholique et protestante) :

- Art. 17 Droit à la vie, à la liberté personnelle et à une fin de vie digne. Il y a eu une grande discussion dans le groupe de travail et une divergence avec l'Eglise catholique notamment sur la notion de « *fin de vie digne librement choisie* ».
- Art. 27 Liberté de conscience et de croyance, l'EREV ne voyait pas d'enjeu à écrire « *nul ne peut être contraint de suivre un enseignement religieux.* »
- Art. 150 Principes, l'al. 3 « *La neutralité confessionnelle et politique de l'enseignement est garantie.* » a été ajouté.

DS remercie pour tout le travail fait au niveau de la Constituante et se réjouit que la nouvelle Constitution commence toujours par "Au nom de Dieu Tout-puissant".

### **13. Communications de la Pastorale**

Josiane Frossard, diacre de la Paroisse de Sion et présidente de la Pastorale, annonce que les 30 et 31 mai, aura lieu la retraite des ministres de l'EREV à St-Maurice à l'hostellerie franciscaine. Il est prévu de discuter de la place des laïcs. La Pastorale va également se pencher sur la théologie des ministères.

### **14. Communications du Conseil synodal**

#### 14.1 Thématiques synodales *Evangélisation et Financement*

MG revient sur la question de l'*Evangélisation*, sujet qui intéresse le Synode depuis 2 ans. Lors du Synode d'octobre, la Diacre Gwendoline Noël avait présenté un retour sur une formation qu'elle avait suivi tandis que le 28 janvier 2023, lors des Assises des CP sur la même thématique, les participants ont été sensibilisés à des outils innovants et ont pu réaliser des petits projets pour leur paroisse.

Deux pistes ressortent pour aller de l'avant : la première piste est de créer un groupe d'échange par WhatsApp pour partager des expériences paroissiales innovantes qui tentent d'atteindre des personnes éloignées de l'Eglise. Toute personne intéressée à faire partie de ce groupe peut signaler son intérêt au Centre Administratif. La deuxième piste est de permettre aux paroisses de signaler au CS si elles souhaitent entrer dans une optique de formation pour laïcs. Le CS remercie les paroisses de l'informer de l'état de leur réflexion afin de transmettre à la CoFE l'éventuelle nécessité de mettre en place des formations ad hoc.

SK fait un retour sur la partie *Financement* des Assises du 28 janvier 2023. La question de la création d'une fondation a été travaillée en approfondissant cette problématique pour assurer le financement à long terme, c'est-à-dire d'envisager la création d'une ou de plusieurs fondations pour recevoir les legs et les dons. Les principes dégagés sont l'indépendance de ces fondations de l'EREV, des discussions avec les CP et de faire une fondation au niveau cantonal. Le CS pense revenir vers le Synode d'automne avec un projet bien ficelé pour la création d'une fondation.

#### 14.2 Autres

DB présente brièvement la CEVAA qui est la Communauté de l'Eglise en mission avec 35 Eglises réparties dans le monde entier. L'Unité de l'Eglise et sa mission de partout et vers partout. Le Conseil exécutif de la CEVAA se rencontre une fois par année dans différents lieux, comme au Rwanda en avril 2023 ou en Suisse romande, plus particulièrement en Valais du 8 au 14 avril 2024. Le CS fera un retour sur les thèmes abordés à cette occasion. Différentes paroisses pourraient être amenées à accueillir des membres de ce conseil.

GC remercie la Pasteure Sophie Biéler pour son engagement au sein de l'EREV puisqu'elle va quitter l'EREV à la fin juin. Arrivée à Crans-Montana durant l'été 2021, elle a eu le souci de rejoindre toutes et tous par des visites. Elle s'est engagée dans les cliniques et a inauguré ce nouveau service d'aumônerie œcuménique dans les cliniques genevoises et bernoises.

DS remercie aussi Sophie Biéler pour son engagement.

### **15. Conférence des Eglises Romandes**

Présentation de Jean-Baptiste Lipp, *Président du Conseil Exécutif de la CER*

M. Lipp était déjà intervenu lors d'un Synode à Sion. Son PowerPoint de présentation étant principalement en français, il s'en excuse auprès des délégués germanophones.

La CER, Conférence des Eglises Romandes, est une instance peu connue. En 2022, elle a fêté ses 75 ans. L'idée était de témoigner ensemble, de mutualiser. En 2023, l'enjeu est de savoir si ce sera d'avantage, de la même manière ou moins mutualisé. La CER rassemble les 6 Eglises romandes plus la CERFSA. La CER n'est pas une EERS romande. C'est une association avec des statuts qui réunit les 7 entités et n'est constituée que de conseillers synodaux dans son assemblée. 3 membres font partie du Bureau et l'AG se réunit deux fois par année, voire parfois une troisième en septembre. Le nombre de voix permet que les vaudois ne décident pas à eux seuls. En effet, il faut au moins une autre Eglise pour remporter une majorité lors des votes.

3 départements dépendent de la CER. Il s'agit du département de la formation (OPF), du département des médias (Médias Pro) et, le plus petit, du département de l'édition (OPEC), dont les directeurs sont invités aux AG tout comme une délégation de l'EERS. Le DM a son propre Synode et ne fait pas partie de la CER. La CER est comme un guichet géant pour les Eglises et reçoit des demandes de tout le monde comme un super secrétariat romand.

Didier Halter, directeur de l'OPF, explique que l'OPF gère la formation professionnelle des personnes engagées dans l'Eglise. Des formations continues sont aussi mises en place. L'OPF travaille en collaboration avec d'autres centres de formation et a signé une convention suisse. Par exemple, l'EREV n'a rien à payer pour les formations germanophones en Suisse allemande car le financement se fait par le versement des contributions à la CER. Le grand défi de l'OPF est la question de la formation des personnes qui exercent des missions bénévoles dans les Eglises. C'est un gros chantier qui se met en place. Toutes les discussions du matin sur le ministère des laïcs sont partagées par les autres Eglises romandes. L'avantage du système romand de formation est qu'il permet la circulation des ministres d'une Eglise à une autre. Des rencontres avec les facultés de théologie sont prévues pour parler des attentes.

Concernant Médias Pro, l'actuel directeur, Michel Kocher, part à la retraite et sera remplacé par Paolo Mariani. Un des défis est de répondre à une demande des Eglises d'avoir un excellent journalisme et une meilleure communication. Les réformés et les catholiques vont bientôt signer la nouvelle convention avec la RTS. Le journal « Réformés » ne fait pas partie de Médias Pro, c'est une SA.

L'EREV reçoit un peu plus de cultes radio diffusés et télévisés que d'autres Eglises et la page « Eglise » du Nouvelliste reprend les articles de Protestinfo. En 2022, le Festival BREF à Neuchâtel a été un projet de la CER.

## **16. Divers, Vœux de l'assemblée**

### 16.1 Prochains Synodes

Les deux prochains Synodes auront lieu les:

- ✿ 4 novembre 2023 à Sion,
- ✿ 4 mai 2024 à Viège.

### 16.2 Autres

Luc Mathieu, président de la Paroisse du CdR, rappelle Journée Protestante qui aura lieu cette année à Martigny le 6 août au Couvert d'Octodure.

## **17. DM fête ses 60 ans !**

Patrick Fellerbaum, président du Conseil de DM, et Sylviane Pittet, qui a la charge de l'information, sont présents pour parler du DM. Ils remercient l'EREV pour son accueil et la collaboration fructueuse ainsi que pour les liens avec DM.

Le 23 novembre 1963, le département missionnaire des Eglises romandes est créé. Il aura fallu 4 ans de travail complexe pour obtenir ce résultat. C'est la fin d'une mission géographique. L'égalité de dignité entre toutes celles et ceux qui confient leur vie au Christ est importante.

En Suisse, Terre Nouvelle est créée en 1979 pour faire un lien avec la société civile. DM a pu profiter des financements de la Confédération. Des civilistes peuvent être envoyés à l'étranger. En 60 ans, environ 1'000 personnes sont parties.

Le fil rouge et l'ADN de DM, c'est l'échange de personnes. Si DM peut œuvrer, c'est grâce à chaque personne, paroisse et Eglise.

Le 18 novembre 2023, un culte aura lieu à la Cathédrale de Lausanne pour marquer les 60 ans de DM.

DS remercie DM pour son engagement.

DS remercie la Paroisse de Crans-Montana pour l'organisation de l'accueil du Synode, le Centre Administratif pour tout le travail effectué avant, pendant et après le Synode, le CS pour la bonne collaboration et les délégués de mettre leur temps à disposition.

DS partage le verset 2 Corinthiens 6, 16 et souhaite à chacun un très bon retour chez soi.

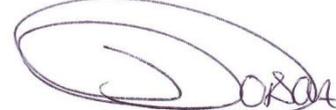
*Le Synode est clos à 15h05 et suivi du culte synodal à 16h00.*

**Le Président du Synode**



*Diego Schmid*

**La Secrétaire**



*Pauline Dorsaz*